

**Nombre de membres  
en exercice :** 11

**Séance du vendredi 09 juin 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le neuf juin l'assemblée régulièrement convoqué le 05 juin 2023, s'est réuni sous la présidence de Ingrid MEUNIER.

**Présents :** 7

**Sont présents :** Ingrid MEUNIER, Sébastien COUTANSON, Ludovic LABOURÉ, Evelyne CHAUX, Pierre-Antoine DEJOB, Sylviane DONJON, Delphine LORON TRAVARD

**Votants :** 8

**Représenté :** Mathieu VERDIER par Evelyne CHAUX

**Excusés :** Serge DUMAS, Maud BATTANDIER, Pierre PELISSON

**Secrétaire de séance :** Pierre-Antoine DEJOB

Les membres du Conseil Municipal présents ont approuvé le compte rendu du conseil municipal du vendredi 14 avril 2023

Madame le Maire demande de rajouter 3 délibérations à l'ordre du jour :

- Le prix repas cantine refacturé aux communes du RPI
- L'encart de la Gazette
- Les résultats des délégués et sous délégués pour les élections sénatoriales

## Délibérations

Objet : Demande de subvention du comité des fêtes pour le feu d'artifice - DE 029 2023

Madame le Maire fait part de la demande de subvention du comité des fêtes pour le feu d'artifice qui a eu lieu le samedi 3 juin 2023.

La SOCIETE L'ETOILE de Néronde a fait une prestation pour 1 300€ TTC

**Où cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :**

- **ACCEPTÉ de verser cette somme en subvention exceptionnelle au comité de fêtes**
- **AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires**

Objet : Convention de prêt avec la Communauté de Communes du Pays d'Urfé pour l'utilisation d'un broyeur de déchets verts - DE 030 2023

Madame le Maire rappelle que la Communauté de Communes du Pays d'Urfé est compétente en matière de gestion des déchets et s'implique dans les actions de réduction de déchets ménagers.

Ses initiatives sont aujourd'hui renforcées par les objectifs à atteindre fixés dans la Loi de Transition Énergétique pour une Croissance verte.

Afin d'apporter une solution en proximité pour la gestion des résidus végétaux et de baisser le volume de déchets verts qui transitent par la déchèterie, la Communauté de Communes du Pays d'Urfé a décidé de se munir d'un broyeur de type professionnel qu'elle mettra à disposition des communes membres de son territoire.

Si la commune souhaite en bénéficier, elle doit signer une convention de prêt avec la Communauté de Communes afin de préciser les conditions de cette mise à disposition du broyeur, sans sous-location possible.

**Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :**

- **SOLLICITE la Communauté de Communes du Pays d'Urfé pour la mise à disposition du broyeur de déchets verts,**
- **APPROUVE les termes de la convention annexée à la présente décision,**
- **CHARGE le Maire de signer ladite convention.**

Objet : Le prix de la location de la Cure lors de la demande pour un séminaire - DE 031 2023

Madame le Maire souhaite mettre le gîte LA CURE en location pour des séminaires.

A ce jour, nous n'avons pas de tarif pour ce type de location à proposer.

Tarif actuel :

Périodicité	Période ETE	Période HIVER
	Du 1 <sup>er</sup> Juin au 30 Septembre	(Chauffage compris) Du 1 <sup>er</sup> Octobre au 31 Mai
Week-end (vend au dimanche)	380 €	450 €
Week-end (samedi et dimanche)	255€	300€
Jour Supplémentaire	170 €	205 €

<i>Semaine*</i>	980 €	1225 €
<i>Salle de Spectacle (Association)</i>	50 €	60 €
<i>Option drap (optionnel)</i>	10 €/drap (lavage compris)	
<i>Option serviettes</i>	5€ par personne	
<i>Forfait ménage (optionnel)</i>	120 €	
<i>Caution</i>	700 €	
<i>Taxe de séjour</i>	1€ par personne et par nuit	
<i>Journée</i>	Chambre individuelle : 30€ par jour Chambre collective : 20 € par jour	

\*Week-end : Arrivée le Vendredi vers 18h et Départ le Dimanche vers 18h

Le jour supplémentaire pourrait être au choix le jeudi ou le lundi suivant

\*Semaine : Du Samedi au Samedi (arrivée entre 16h et 18h et départ entre 10h et 12h)

La périodicité ÉTÉ ou HIVER ne change pas les arrivées et les départs

Madame le Maire propose :

- 150€ par jour de location pour la période ETE
- 200€ par jour de location pour la période HIVER

**Où cet exposé et après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :**

- **ACCEPTE de mettre le gîte LA CURE en location pour des séminaires,**
- **ACCEPTE de louer à 150€ par jour (été) et 200€ par jour (hiver),**
- **AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce nouveau titre de location**

Objet : Contrat de travail de l'agent technique BRIDENNE Grégory - DE 032 2023

Madame le Maire expose au conseil municipal que le contrat de travail de Grégory BRIDENNE se termine le 31 mai 2023.

Son temps de travail est de 35h par semaine.

**Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :**

- **ACCEPTE de renouveler son contrat de travail à partir du 1er juin 2023 pour une durée d'1 an (31 mai 2024) avec un temps de travail identique,**
- **AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents relatifs pour ce renouvellement de contrat**

Objet : Le prix des repas de la cantine refacturé aux communes RPI - DE 033 2023

Madame le Maire rappelle que le prix du repas de cantine facturé par le gérant du restaurant de St Marcel est de 5.65€/repas depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2022

A la rentrée de 2022/2023 la commune a mis en place la tarification sociale avec un système de 3 tarifs selon le quotient familial : 0.85€, 1€ et 3€.

Cette nouvelle tarification donne lieu à une nouvelle répartition de la refacturation du prix du repas aux communes du RPI.

<b>TARIF APPLIQUE AUX PARENTS</b>	Aide de l'Etat perçue par la commune de CHAMPOLY	<b>TARIF FACTURE AUX COMMUNES DU RPI</b>
<b>0.85€</b>	3.00€	<b>1.80€</b>
<b>1.00€</b>	3.00€	<b>1.65€</b>
<b>3.00€</b>	0.00€	<b>2.65€</b>

Cette délibération sera à prendre en compte à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2022, il faudra reprendre les cantines de Les Salles et Chausseterre pour refacturer au bon montant (à ce jour 2€20 par repas)

**Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :**

- **ACCEPTE de régulariser le tarif des communes du RPI pour l'année 2022-2023**
- **AUTORISE Madame le Maire a reprendre toutes les factures de septembre 2022 à mars 2023 pour rééquilibrer le tarif par communes du RPI**
- **AUTORISE Madame le Maire a signer tous les documents relatifs à cette décision.**

Objet : Demande d'encart publicitaire pour la gazette 2023 - DE 034 2023

Madame le Maire explique la demande du Syndicat Mixte pour la réalisation de la gazette des Monts de la Madeleine.

A savoir qu'elle est distribuée sur toutes les communes du massif (50) ainsi que les commerces, les structures d'accueils touristiques, les boulangeries et les villes proches de Roanne et de Vichy.

A l'unanimité, le conseil municipal souhaite renouveler cette publication pour la Gazette de 2023 au tarif de 50 Euros pour mettre en avant le gîte de LA CURE de notre commune.

**Où cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :**

**- ACCEPTE de renouveler cette publication pour la Gazette 2023 des Monts de la Madeleine au tarif de 50€**

**- AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette publication**

Objet : Résultat des élections sénatoriales - DE\_035\_2023

Vu le décret n°2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,  
Vu l'instruction n°IOMA2308397J du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

a) composition du bureau électoral

Mme le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Mr DUMAS Serge et Mme CHAUX Evelyne ; Mrs DEJOB Pierre-Antoine et LABOURE Ludovic. La présidence du bureau est assurée par mes soins.

b) Election du délégué

La candidature enregistrée : Mme MEUNIER Ingrid

Mr DUMAS Serge rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du délégué en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du candidat, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 8
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 8
- majorité absolue : 8

A obtenu :

Mme MEUNIER Ingrid 8 voix ; ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élue en qualité de déléguée pour les élections sénatoriales.

c) Election des suppléants délégués

Les candidatures enregistrées :

Mr DUMAS Serge, Mme DONJON Sylviane et Mr COUTANSON Sébastien

Mme CHAUX Evelyne rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des sous délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidats, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 8
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 8
- majorité absolue : 8

A obtenu :

Mr DUMAS Serge, Mme DONJON Sylviane et Mr COUTANSON Sébastien ont obtenus 8 voix chacun ; ayant obtenu la majorité absolue, ils sont proclamés élus en qualité de suppléants délégués pour les élections sénatoriales.

Pour extrait conforme au procès-verbal

## **Questions diverses**

- Avancement de la voirie 2023 : Les Etriers et Chivet sont faits et en septembre se sera Urval et Rochefort
- ENEDIS va enfouir les câbles HTA de Montjonin jusqu'au Lac, du chemin des Marais (Mr TURLAN) jusqu'au chemin des Sagnettes et finiront par la route de la Pra. L'équipe municipale va fait constater ces chemins et routes, avant le passage de l'entreprise, par un huissier.
- L'équipe municipale va se rencontrer pour réfléchir et valider les esquisses proposées par l'architecte.
- Aires Terrestres Educatives : le syndicat mixte des Monts de la Madeleine propose d'accompagner l'école à la mise en place d'une Aire Terrestre Educative (ATE) pour l'année scolaire 2023/2024 au jardin de la Cure. Installation d'un hôtel à insectes et étude autour des insectes pour les enfants de l'école avec l'aide de la référente de SMMM.
- La commune a demandé à la DDT de la Loire l'accord de créer un toilette public dans le parc de jeux, la réponse est favorable

- La voiture épave stationnée sur la plateforme du Machabré va être enlevée par un centre VHU agréé après avoir reçu renvoyer tous les documents associés (constat d'huissier et attestation)
- La renaissance d'Urfé a fait remonter l'information à la mairie que lors de la plantation des tilleuls, la terre amenée au pied de ceux-ci était polluée, une plante appelée RENOUEE DU JAPON qui est envahissante. La terre polluée va être remplacée par de la bonne terre végétale et c'est l'entreprise Charrière qui va s'occuper de le faire.
- Le pont de Corbillon a été poussé et décalé de son socle, les travaux vont être réalisés par Grégory.
- Une exposition de photos de Tristan va être organisée le 1<sup>er</sup> juillet à partir de 14h dans l'ancien point com
- Mme CHAUDRE résidant au 29 rue Claude d'Urfé a fait une demande de réfection de toiture sur le bâtiment Rue de la Chaintre ; mais 13m<sup>2</sup> de ce toit appartient à Mr PHANER René (bâtiment où se trouve la chaudière de l'ancien point com). Dans le plan cadastral, la parcelle 740 n'est pas à la commune et devrait l'être vu que la chaufferie est installée à l'intérieur. Des éléments non connus à ce jour doivent être vérifiés.

Séance levée à 0h10